



» Maroc

Fiche Info REMDH: Rapport de suivi de la PEV 2013

Analyse du REMDH sur le rapport de suivi de la PEV sur le Maroc et ses recommandations pour le prochain rapport.

Credit: Reuters

Dans son rapport de suivi, l'UE demande au Maroc « d'accélérer la mise en œuvre de la nouvelle Constitution en adoptant l'ensemble des lois organiques prévues et en instaurant les structures et mécanismes y afférents. » et de « promouvoir activement la contribution de la société civile à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques. » Le rapport formule également des recommandations sur les thématiques suivantes :

Liberté d'association et de réunion

En faisant référence aux violations à la liberté de réunion qui ont eu lieu en 2013, l'UE appelle le Maroc à :

- Garantir le respect de l'exercice des libertés d'association, de rassemblement et d'expression pour l'ensemble des citoyens, et notamment adopter le code de la presse en concertation avec tous les acteurs concernés.

Selon les recommandations du REMDH, l'UE devrait appeler le Maroc à :

- *Garantir de manière effective la liberté des citoyens marocains de se rassembler et de manifester pacifiquement et d'exprimer leurs opinions, même lorsque celles-ci sont critiques envers les institutions ;*
- *Libérer les manifestants détenus suite à des condamnations arbitraires et abandonner des charges retenues contre eux ;*
- *Respecter le régime déclaratif prévu par la loi pour la création des associations et en particulier mettre effectivement en œuvre et de manière systématique, la délivrance du récépissé de déclaration qui est obligatoire dans la loi. Garantir l'effectivité du droit de recours contre toute décision administrative de refus d'enregistrement d'association prévu par la loi. De plus, enregistrer la déclaration de toutes les associations ayant déposé leurs dossiers et restant sans réponse à leur demande, y compris celles qui s'intéressent à la situation au Sahara Occidental.*



Droits des femmes

Concernant les questions liées aux droits des femmes et à l'égalité, l'UE reprend la demande principale des ONG marocaines, à savoir :

- Accélérer la mise en œuvre du plan gouvernemental pour l'égalité et rendre opérationnelle l'Autorité pour la parité et la lutte contre toute forme de discrimination (APALD).

Cependant, l'UE doit demander aux autorités marocaines d'impliquer les ONG marocaines pour contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du plan gouvernemental pour l'égalité.

Justice

L'UE soulève la nécessité de la réforme de la Justice et la garantie de son indépendance et demande au Maroc de :

- Mettre en œuvre, de façon efficace, la réforme de la justice, y compris un plan assorti des financements adéquats, conformément à la charte de la réforme du système judiciaire;
- S'assurer que des civils ne sont plus jugés par des tribunaux militaires comme prévu par le projet de loi 108/03;
- Accélérer la mise en œuvre de la nouvelle Constitution en adoptant l'ensemble des lois organiques prévues et en instaurant les structures et mécanismes y afférents ;
- Promouvoir activement la contribution de la société civile à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques.

Dans ce domaine, le REMDH demande également de :

- *Assurer que les projets de loi réformant le système judiciaire, basés sur la Charte de la réforme du système judiciaire, soient en accord avec les standards internationaux.*

Droits des migrants et réfugiés

En ce qui concerne les questions liées aux migrants et aux réfugiés, l'UE appelle le Maroc à :

- Mettre en œuvre une politique de migration et d'asile en suivant les axes définis par le rapport du conseil national des droits de l'Homme (CDNH) qui garantissent les droits des migrants ;
- Elaborer une stratégie anticipant l'impact des migrations sur les politiques publiques du Maroc.

Le REMDH appelle l'UE à inclure dans le prochain rapport de suivi les recommandations suivantes :

- *Garantir pleinement les droits des migrants et des réfugiés en situation irrégulière en luttant contre l'impunité de tout responsable de violences policières envers les migrants ainsi qu'aux refoulements et expulsions collectives aux frontières ;*
- *Mettre en place un système d'asile et une législation en matière de migration qui soit en accord avec l'article 30 de la Constitution et les Conventions internationales ratifiées par le Maroc visant à protéger et à promouvoir les droits des migrants et des réfugiés dans la loi comme dans la pratique ;*
- *Respecter les conventions internationales dont le Maroc est signataire qui interdisent les expulsions collectives (convention internationale pour les droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille) et permettre à chaque personne en situation irrégulière de faire valoir ses droits procéduraux devant la justice.*

Le **Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme** est un réseau qui regroupe plus de 80 organisations de défense des droits de l'Homme, institutions et membres individuels, basés dans 30 pays autour de la Méditerranée. Le REMDH travaille à la promotion et à la protection des droits de l'Homme dans le cadre du processus de Barcelone, ainsi que la coopération entre l'Union européenne et le monde arabe.



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RESEAU EURO-MEDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان